



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 9 avril 2019 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

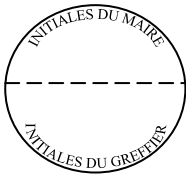
MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

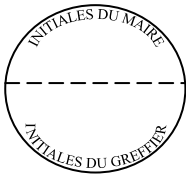
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2019
4. Affaires du Conseil
 - 4.1 Programme d'aide financière pour le Soutien des élites sportives et culturelles
 - 4.2 Approbation du budget 2019 - Office municipal d'habitation de Roussillon Est
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 674-3 modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires
 - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.3 Adoption du 1^{er} projet - Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.4 Adoption - Règlement d'emprunt n° 690
 - 5.5 Adoption - Règlement d'emprunt n° 691
 - 5.6 Adoption - Règlement d'emprunt n° 692



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 5.7 Adoption - Règlement n° 911 relatif au Comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne
- 6. Communications
- 7. Direction générale
 - 7.1 Demande d'aide financière auprès de la MRC de Roussillon dans le cadre du Fonds de développement des territoires
- 8. Environnement
- 9. Greffe et affaires juridiques
 - 9.1 Adoption de la Procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat
 - 9.2 Autorisation à négocier et signer une entente entre la Ville de Delson et le RécréoParc
- 10. Informatique
- 11. Loisirs
- 12. Parc, espaces verts et aménagement public
- 13. Ressources humaines
- 14. Sécurité publique
 - 14.1 Dépôt du schéma de couverture incendie
- 15. Travaux publics
 - 15.1 Attribution d'honoraires additionnels dans le cadre du contrat d'étude et optimisation du fonctionnement des stations de pompage
 - 15.2 Rejet de soumission pour l'acquisition d'une déneigeuse à trottoir
 - 15.3 Rejet des soumissions pour le contrat d'entretien paysager 2019
- 16. Trésorerie
 - 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
 - 16.4 Dépôt des états des revenus et dépenses comparatifs au 31 mars 2018 et 2019
- 17. Urbanisme
 - 17.1 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 38, boulevard Marie-Victorin
 - 17.2 Demande de dérogations mineures - 8, rue Cusson
 - 17.3 Demande d'approbation d'un projet de construction d'un garage attenant - 8, rue Cusson



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

18. Affaires nouvelles
19. Période d'intervention des membres du Conseil
20. Période de questions - Personnes dans la salle
21. Période de questions - Internauts
22. Date de la prochaine séance ordinaire
23. Levée de la séance

89-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

90-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2019

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2019 ont été remises à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

91-19 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN DES ÉLITES SPORTIVES ET CULTURELLES

CONSIDÉRANT que M^{me} Sara Maher est une artiste de la relève en danse classique et qu'elle a présenté une demande d'aide financière pour couvrir une partie des frais d'un stage d'été au Alberta Ballet Professionnal, division summer intensive program, du 3 au 26 juillet 2019;

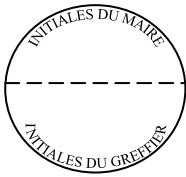
CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance prévoit en l'occurrence que M^{me} Sara Maher est éligible à une aide financière de 350 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière pour la somme de 350 \$ à M^{me} Sara Maher pour sa participation à un stage de danse du 3 au 26 juillet 2019.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-04-034 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

92-19

APPROBATION DU BUDGET 2019 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est a remis pour approbation une copie de son budget 2019;

CONSIDÉRANT que le budget 2019 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

93-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 674-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 674 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LA DÉLÉGATION, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 674-3 modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires afin d'apporter des corrections concernant la dénomination de certains responsables budgétaires.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

94-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 901-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

95-19

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET - RÈGLEMENT N° 901-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

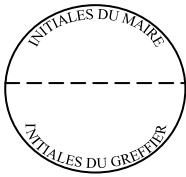
CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 avril 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901.

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet du Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

96-19

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 690

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 690 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 030 000 \$ pour payer le coût de réalisation de certains travaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 690 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 030 000 \$ pour payer le coût de réalisation de certains travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-19

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 691

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 691 décrétant un emprunt de 1 290 000 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de mise à niveau et optimisation des stations de pompage;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 691 décrétant un emprunt de 1 290 000 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de mise à niveau et d'optimisation des stations de pompage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-19

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 692

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 692 décrétant un emprunt de 388 700 \$ et une dépense du même montant pour des services professionnels nécessaires dans le cadre de divers projets;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 692 décrétant un emprunt de 388 700 \$ et une dépense du même montant pour des services professionnels nécessaires dans le cadre de divers projets.

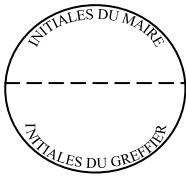
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

99-19

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 911 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET À SES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 911 relatif au Comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 911 relatif au Comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA MRC DE ROUSSILLON DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT qu'avec l'adoption de la loi 28 et l'ajout de nouveaux mandats de développement, les municipalités régionales de comté (MRC) sont reconnues comme instance de gouvernance territoriale pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon a signé, en 2015, une entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et se doit d'adopter et de maintenir une mise à jour des priorités d'intervention ainsi que de sa Politique de soutien aux entreprises et de sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir de cette aide financière en présentant une demande auprès de la MRC de Roussillon dont le projet rencontrant les objectifs de la politique consiste en un mandat pour services professionnels pour une analyse et pour l'élaboration de scénarios d'aménagement, de développement et de modèle de financement pour le projet de l'église Sainte-Thérèse-de-l'enfant-Jésus dont la Ville deviendra propriétaire au cours des prochains jours.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de Roussillon, dans le cadre du *Fonds de développement des communautés urbaines*, relativement au mandat qui serait attribué à Superbe Culture Rive-Nord, pour une analyse et des scénarios d'aménagement, de développement et de modèles de financement pour le projet de l'église Sainte-Thérèse-de-l'enfant-Jésus de la Ville de Delson, pour la somme de 17 303,74 \$, taxes incluses.

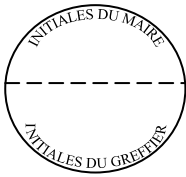
QUE le conseil municipal autorise le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

101-19

ADOPTION DE LA PROCÉDURE SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES

CONSIDÉRANT qu'en vertu du nouvel article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes qui entrera en vigueur le 25 mai 2019 (articles 164 et 286 du projet de loi 108 - Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics), la Ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique qui comporte une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique qui comporte une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102-19

AUTORISATION À NÉGOCIER ET SIGNER UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE DELSON ET LE RÉCRÉOPARC

CONSIDÉRANT que le RécréoParc est un parc situé à Sainte-Catherine qui offre la possibilité aux visiteurs de s'adonner à des activités de plein air;

CONSIDÉRANT que des tarifs sont exigibles pour le stationnement au RécréoParc et pour l'accès à la plage, notamment;

CONSIDÉRANT que le RécréoParc et la Ville pourraient signer une entente qui permettrait aux visiteurs de Delson de profiter de la gratuité pour le stationnement et l'accès à la plage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, ou lors d'absence et d'incapacité d'agir son remplaçant, à négocier et signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le RécréoParc pour l'accès gratuit des citoyens de Delson au stationnement et à la plage pour l'année 2019.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 36 575 \$ du poste budgétaire n° 59-110-00-000 au poste budgétaire n° 02-762-99-969.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-04-036 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

103-19

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

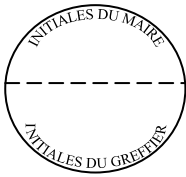
CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie Candiac/Delson doit transmettre annuellement à la MRC de Roussillon un rapport d'activité concernant le plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risque incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit adopter une résolution autorisant le directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson à transmettre le rapport d'activités à la MRC de Roussillon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson à transmettre son rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie à la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

104-19

ATTRIBUTION D'HONORAIRES ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ÉTUDE ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat de services professionnels à Asisto inc. pour l'étude et l'optimisation du fonctionnement des stations de pompage;

CONSIDÉRANT que suite aux résultats des études préparatoires, il y a lieu d'apporter des changements au mandat, notamment en raison de la relocalisation du poste Lamarche, ce qui implique des activités d'ingénierie supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires à Asisto inc. d'une somme de 28 890 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-415-01-411, règlement d'emprunt n° 666.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-04-035 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

105-19

REJET DE SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UNE DÉNEIGEUSE À TROTTOIR

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal rejette la soumission reçue et ouverte le 29 novembre 2018 à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une déneigeuse à trottoirs de marque Kubota, année 2018, avec divers équipements.

QUE l'appropriation du fonds de roulement prévue en vertu de la résolution n° 61-18 soit annulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

106-19

REJET DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER ET PLANTATION - ANNÉE 2019

Il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues et ouvertes le 6 décembre 2018 à la suite d'un appel d'offres public pour entretien paysager et plantation, année 2019.

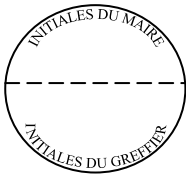
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

107-19

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 27 MARS 2019

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 20189 à 20391 inclusivement d'une somme de 1 253 589,10 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 57 690,93 \$ pour le mois de mars 2019, pour un total de 1 311 280,03 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 28 mars 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2019-04-033 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 27 FÉVRIER AU 27 MARS 2019

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 27 février au 27 mars 2019.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 1^{ER} AU 27 MARS 2019

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 1^{er} au 27 mars 2019.

DÉPÔT DE DOCUMENTS: ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS AU 31 MARS 2018 ET 2019

Conformément à l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes* et du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil l'état des revenus et dépenses de la Ville au 31 mars 2018 et 2019.

108-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 38, BOULEVARD MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour la place d'affaires sise au 38, boulevard Marie-Victorin, soit la pharmacie Brunet;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose deux enseignes attachées au bâtiment, sur les deux façades occupées par la pharmacie;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 28-19 adoptée le 19 mars 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

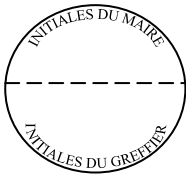
QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'affichage pour la place d'affaires sise au 38, boulevard Marie-Victorin, soit la pharmacie Brunet, tel que présentée, plan n° 28-19-1, en spécifiant toutefois que le fond du boîtier soit gris foncé afin de s'harmoniser avec les enseignes déjà approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8, RUE CUSSON

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

109-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8, RUE CUSSON

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures pour la propriété sise au 8, rue Cusson;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction d'un garage attenant résidentiel et vise à :

- Permettre une marge de recul avant à 5,98 m, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une marge minimale de 7,6 m;
- Permettre une marge de recul arrière à 6,49 m, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une marge minimale de 7,6 m;
- Permettre un rapport bâti terrain de 31, 7 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un rapport bâti terrain maximum de 30 %.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 24-9 adoptée le 19 mars 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures concernant un projet de construction d'un garage attenant résidentiel pour la propriété sise au 8, rue Cusson, telle que présentée, plan n° 24-19-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTENANT - 8, RUE CUSSON

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction d'un garage attenant pour la propriété sise au 8, rue Cusson;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un garage attenant en cour latérale gauche du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 26-19 adoptée le 19 mars 2019, est favorable à cette demande, sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

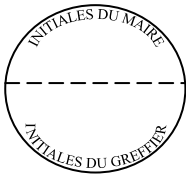
QUE le conseil municipal approuve la demande de projet de construction d'un garage attenant pour la propriété sise au 8, rue Cusson, telle que présentée aux plans n^{os} 26-19-02 et 26-19-03, conditionnellement à l'acceptation de la demande de dérogations mineures et à:

- L'agrandissement de la porte de garage en largeur dans le but de mieux équilibrer les dimensions du garage attenant avec les dimensions du bâtiment principal actuel;
- La modification de la forme de la toiture du garage afin qu'elle soit la même que celle de la maison, soit une toiture à deux versants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

111-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier